Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260601-DELIB010626038-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 – 05
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juin 2026

Convocation affichée et envoyée le 22/05/2026

L'an **deux mille vingt-six et le 1er juin** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 11
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Madame GUILLET Claire, Monsieur GUILLOU Jean-Michel, Madame HAMELIN-LÉPINE Marion, Monsieur JAMET Stéphane-Henry, Madame LEGER Médinda, M. REGNAULT Yann.
Absent excusé : Claire ARBEY (donne Pouvoir à Stéphane-Henri JAMET) ; Odile FAURE (donne Pouvoir à Joseph ATTIMONT)
Secrétaire de séance : Joseph ATTIMONT

DELIBERATION 01.06.26-038 **Remboursement des frais d'essence avancés par le maire pour les engins communaux motorisés**

Monsieur le maire rappelle qu'il se charge d'effectuer les pleins d'essence des engins motorisés communaux tels que les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses ou taille-haies entre autres.

Afin de régulariser les sommes avancées il est demandé d'autoriser les remboursements de ces sommes avancées avec justificatifs à l'appui. (Ticket de caisse, facture…)

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de :

- Autoriser les remboursements des frais de carburant pour la commune avancés par monsieur JULLIEN Jean-Yves, maire
- De présenter à chaque demande le justificatif des frais avancés.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

